



## Instruction - Examen médical

Par **Tweatea**, le **29/05/2011** à **23:12**

Bonsoir,

Dans le cadre de l'information judiciaire ouverte contre l'auteur (age de 13 ans) de penetrations et agressions sexuelles sur mon fils, le juge a requis un examen medical pour mon fils, age de 5 ans. Cet examen a eu lieu le 1er février dernier.

Cela-dit, à ce jour, aucun certificat médical ou tout autre document faisant part des conclusions de cet examen ne figure dans le dossier penal.

Pouvez-vous svp me preciser si cela est normal / habituel?

Si non, quel recours puis-je avoir afin que les conclusions apparaissent bel et bien dans le dossier?

Par avance merci

Salutations

Par **Domil**, le **29/05/2011** à **23:31**

Il faut voir ça avec votre avocat et l'avocat de l'enfant